



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2018**

Le trente août deux mille dix-huit, sur convocation en date du 23 août, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

Présents : André Gauthier, Angélique Duval Hochet, René Leyoudec, Soizic Leroux, Michel Guillard, Michel Gilquin, Jean-Claude Bonhomme, Françoise Bouttefort, Adeline Deschamps, Magali Girard, Daniel Lecomte.

Pouvoirs : Nathalie Flauraud donne pouvoir à Soizic Leroux  
Anne-Cécile Ségaud donne pouvoir à André Gauthier  
Cécile Defebvre donne pouvoir à Adeline Deschamps  
Alain Gail donne pouvoir à René Leyoudec  
Jean Gonnord donne pouvoir à Emmanuel Lemerrier  
Sandra Puillandre donne pouvoir à Michel Guillard

Absents : Ludovic Fouquet, Vincent Guichard, Elodie Sabathier, Virginie Rolland.

Monsieur René Leyoudec est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T

### **1 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2018**

Le procès-verbal est adopté par 16 voix pour et 3 abstentions.

### **2 – ADMINISTRATION**

#### **2.1- ENFANCE / JEUNESSE – Avenant à la convention APS/ALSH avec les PEP Atlantique Anjou – Approbation**

Par délibération du 22 février 2018, le Conseil municipal a approuvé la convention renouvelée entre la municipalité et les PEP Atlantique Anjou pour la période 2018 – 2021, pour la gestion de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances scolaires.

Monsieur Michel Guillard explique que du fait du retour à 4 jours d'école pour la rentrée scolaire 2018-2019, un avenant est nécessaire pour convenir du fonctionnement retenu pour le mercredi, tout comme pour continuer à bénéficier des financements de la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans la mesure où la délibération a été travaillée pendant l'été et donc difficilement finalisée, un avenant financier sera nécessaire d'ici la fin de l'année, les montants indiqués dans la convention étant une hypothèse haute de coût pour la commune.

En réponse à une question de Monsieur Emmanuel Lemerrier, il répond que des activités de découverte du mercredi seront proposées, semblables à celles qui étaient proposées précédemment dans les temps d'activités périscolaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant proposé, conjointement élaboré avec PEP Atlantique Anjou
- de l'autoriser à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ces propositions.

## **2.2- MAISON MEDICALE – Convention d'occupation des locaux par les libéraux de santé – Approbation**

Monsieur Gauthier explique que les travaux de la maison médicale doivent être réceptionnés le 29 août 2018 ; ainsi, les professionnels de santé pourront entrer dans le bâtiment à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Ce projet a été concerté pendant toute sa durée avec les libéraux de santé, futurs utilisateurs du bâtiment et il a été convenu d'élaborer conjointement une convention d'occupation des locaux commentée en séance, et qui détermine les conditions d'occupation du bâtiment. Elle sera accompagnée d'un bail professionnel individuel de 6 ans pour chaque professionnel de santé.

Les surfaces du bâtiment ont été scindées en cinq lots privés pour chacun des praticiens (deux médecins, infirmière, kinés pour deux, ostéopathe) et en locaux communs en proportion de la taille des locaux occupés.

En réponse aux questions des élus, il précise que le prix des loyers retenu est calculé sur la base de 12 € le m<sup>2</sup> occupé, que la sous-location des locaux est interdite, et que le ménage est totalement pris en charge par les occupants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention d'occupation des locaux, qui servira de modèle pour les futurs occupants de la maison médicale
- de l'autoriser à signer la convention initiale avec les libéraux de santé actuellement engagés dans le projet
- de l'autoriser à signer les baux professionnels correspondant
- de l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'ensemble de ces propositions.

## **2.3 – URBANISME – Plan Local d'Urbanisme – Modifications apportées au Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD) – Approbation**

L'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable est la première étape de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Il est débattu pendant la phase d'élaboration du PLU puis validé définitivement lors de l'adoption définitive du PLU.

Dans le cadre de la révision actuelle, une première version a été débattue en Conseil municipal le 30 novembre 2017 et en Conseil communautaire le 1<sup>er</sup> février 2018.

Madame Angélique Duval-Hochet précise que les objectifs attendus de la commune en matière de production de logements sur la période 2019- 2024, à savoir 150 logements dont 30 logements sociaux (20%) seront difficilement atteignables compte-tenu des contraintes de consommation foncières imposées et la faible faisabilité de projets sociaux intégrés.

Il est donc proposé au débat une version modifiée du PADD incluant comme principales modifications :

- suppression de la référence chiffrée à l'ancien PLH (page 9)
- suppression du chiffrage relatif aux logements sociaux au profit d'une phrase plus générale (page 20), ce qui permet de produire les opérations d'envergure de la commune prévues (Lattais, Chapeau aux Moines)
- réaffirmation politique de la volonté de la commune sur la réserve foncière à vocation économique au Nord du bourg (projet de la zone artisanale des Caillonnais) – page 23

Un débat complémentaire en conseil communautaire sera également nécessaire dans un prochain ordre du jour.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur le projet modifié de PADD pour la commune de La Chapelle-Launay.

Les remarques suivantes ont été apportées :

- la commune continuera de produire des logements sociaux proportionnellement aux projets urbains qui pourront être développés, tout en restant prudente sur les effets d'annonce des objectifs annoncés.
- par sa proximité la commune est associée à la centralité de Savenay sans toutefois bénéficier des attributions de subventions liées aux réalisations des logements sociaux attribués à la commune Centre
- il est précisé qu'une réunion PLU des conseillers municipaux aura lieu le 20 septembre 2018, précédant une prochaine réunion publique.

A l'issue des débats, le Conseil municipal prend acte du PADD modifié.

#### **2.4 - URBANISME – Dénomination d'une impasse - Approbation**

Les projets de constructions nouvelles à proximité de la rue de la Brière nécessitent de dénommer l'impasse ayant vocation à desservir ces habitations.

Madame Angélique Duval-Hochet propose le nom « impasse des Béchers » en référence à l'appellation cadastrale du lieu-dit.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- de valider la dénomination proposée « impasse des Béchers »
- de l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ces propositions.

#### **2.5 - RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste à temps non complet pour la pause méridienne – Approbation**

L'arrivée d'une nouvelle directrice générale des services est l'opportunité de revoir l'organisation actuelle du travail des personnels intervenant au groupe scolaire, avec notamment la mise en place de plannings annualisés et de réunions de service.

Monsieur André Gauthier précise qu'une mise à plat des besoins d'encadrement au restaurant scolaire a confirmé la nécessité de créer un poste à temps non complet de surveillance du restaurant scolaire. Il précise que sur le groupe scolaire, l'effectif global est maintenu identique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de créer un poste à temps non complet de surveillance de restaurant scolaire
- de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ces propositions.

## **2.6 - RESSOURCES HUMAINES – Suppression des TAP – incidences sur les horaires des agents – Approbation**

L'arrivée d'une nouvelle directrice générale des services est l'opportunité de revoir l'organisation actuelle du travail des personnels intervenant au groupe scolaire, avec notamment la mise en place de plannings annualisés et de réunions de service.

Monsieur André Gauthier précise que le retour à la semaine à 4 jours au groupe scolaire Jules Verne induit une modification du temps de travail pour les agents ayant eu des heures à effectuer le mercredi lors de la mise en place des TAP. Les agents concernés par une baisse ou une hausse d'activité auront l'information officielle sur leur situation personnelle le jeudi 30 août à 14h, lors d'une réunion de rentrée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les modifications proposées de baisse ou de hausse d'activité inférieure à 10 % du temps de travail
- de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ces propositions.

## **3 – FINANCES**

### **3.1- PARKING Mairie – Protocole de conciliation – Approbation**

A l'issue de la réalisation du parking à proximité de la Mairie en 2013-2014, plusieurs malfaçons ont été constatées en décembre 2015. Un protocole d'accord a été engagé avec les différentes parties prenantes, la commune de La Chapelle-Launay étant représentée par son avocat, Maître Romi et vient d'être finalisé (six versions successives pour aboutir au projet proposé en conseil).

Monsieur le Maire explique qu'au terme de ce protocole, les entreprises reconnaissent leur défaillance. Outre la remise en état, elles préconisent des travaux de soutènement indispensables qui auraient dû être programmés initialement et qui expliquent la part de financement communal.

Il précise que le montant global des travaux retenus par le protocole d'accord s'élève ainsi à 115 974,80 € HT répartis entre MMA, SOGEA Ouest TP et la commune pour 14 573,76 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider le protocole d'accord proposé, et la contribution financière communale de 14 573,76 € HT
- de l'autoriser à signer le protocole et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ces propositions.

### **3.2- URBANISME – Acquisition de parcelles – Approbation**

Dans le cadre d'une succession, il a été proposé par le notaire à la commune d'acquérir deux parcelles de zone agricole (section ZP n°36 et 37) d'une superficie de 2.630 m<sup>2</sup> au lieu-dit « l'Ambrintais ».

Madame Angélique Duval-Hochet précise que le prix de vente proposé est de 1 300 € l'hectare, soit 341,90 €, auxquels s'ajouteront des frais de notaire de 350 € environ, pour un coût global estimatif de 700 € environ.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition communale serait de nature à faciliter un aménagement de la traversée de la bretelle RN 171 réclamé en 2010 à la suite de la fermeture de la traversée de Beau-Soleil.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'acquisition des parcelles ZP n°36 et 37 pour un montant de 341,90 €
- de l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre de cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide ces propositions.

## **4 – INFORMATIONS**

### **4.1- LOTISSEMENT DU CHAPEAU AUX MOINES – Constitution du comité de suivi**

Compte tenu de l'importance de l'opération concernée, il est proposé de constituer un comité de suivi propre à ce projet, piloté par Monsieur le Maire et Madame Duval-Hochet, adjointe à l'urbanisme, il sera composé de 4 ou 5 autres élus à désigner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition de créer un COPIL pour suivre le projet « Chapeau aux Moines », sous la supervision de M. le Maire et de Mme Duval-Hochet, en tant qu'adjointe à l'urbanisme.

### **4.2- CIMETIERE – Extension du columbarium**

Les deux éléments du columbarium actuel de la commune disposent de 28 emplacements dont 23 sont aujourd'hui occupés. Compte tenu du risque de saturation à moyen terme du columbarium actuel, il est envisagé d'en créer un troisième.

Monsieur André Gauthier informe le Conseil que suite à une consultation de plusieurs devis, Monsieur le Maire a validé la proposition de l'entreprise CIMTEA pour un montant de 8 876,69 € TTC.

### **4.3 - COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON – informations sur les points d'actualité**

- Commission Eau et Milieux Aquatiques du 28 août :

Monsieur René Leyoudec rend compte des travaux de la commission portant sur la préparation des travaux d'hydrologie dans le cadre du nouveau Contrat de Territoire pour les Milieux Aquatique du Marais Nord Loire, qui concerne notamment les secteurs de la Vallée Mismy, la Touche-Basse et Beau-Soleil.

- Calendrier :

- Commissions Déchets le 11 septembre,

- Commission Finances le 12 septembre,
- Conseil communautaire le 27 septembre à Savenay
- CLECT le 9 octobre

#### **4.4- CALENDRIER**

- 8 septembre de 10h à 13h. forum des associations le samedi
- 12 septembre à 20h conférence sur Leconte de Lisle par Dominique Aupiais
- 15 & 16 septembre journées européennes du patrimoine, ouverture de Blanche-Couronne
- 20 septembre 2018 à 20h conseil municipal, suivi d'une réunion des conseillers sur le dossier du PLU.
- 29 septembre visite mémorielle centenaire 14-18 sur les traces de Clémenceau

#### **5 -QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la consultation sur la rénovation de la boulangerie est finalisée, pour une ouverture prévue en janvier 2019.

La séance est levée à 22h10.

-----